

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1233 13 décembre 1948

n° 1233 13

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Randrianasola est engagé à titre d'essai, en qualité de secrétaire-dactylographe, au salaire mensuel de vingt mille trois cents francs (20.300 francs), exclusif de toutes indemnités, en remplacement de Joana Randrianalama, en congé. L'intéressé est mis à la disposition du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité, pour compter du 15 novembre 1948.